

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS le TRENTE MARS
 le Conseil municipal de la commune de Morzine s'est réuni en session ordinaire,
 à dix-huit heures
 salle du Conseil municipal de Morzine,
 sous la présidence de Monsieur Fabien Trombert - maire

Date de convocation du conseil municipal : 24 mars 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 22

Nombre de conseillers municipaux présents : 14

Quorum : 12

Nombre de pouvoirs : 05

Nombre de votants : 19

- Pour : 18

- Contre : /

- Abstention : 01

Présents : 14

Mmes, MM. Marullaz Aube, Buet Manuelle, Bouvier Virginie, Dupieux Gilbert, Baud Jeanine, Tournier Michelle, Heu Benoît, Bouvier Véronique, Baud Marie, Castex Margaux, Coquillard Michel, Marchand Thierry, Page Olivier

Absents et excusés : 08

Mmes, MM. Herbron Franck, Voirin Pierre, Buet Maurice, Muffat Quentin, Anthonioz Elisabeth, Baud Pachon Valérie, Béard Patrick, Pillot Serge

Pouvoirs : 05

Monsieur Herbron Franck	à	Madame Marullaz Aube
Monsieur Voirin Pierre	à	Madame Bouvier Virginie
Monsieur Muffat Quentin	à	Monsieur Dupieux Gilbert
Madame Anthonioz Elisabeth	à	Monsieur Marchand Thierry
Monsieur Serge Pillot	à	Madame Michelle Tournier

- Madame Baud Jeanine a été désignée secrétaire -

D_2023_03_26

Affectation des résultats 2022 du budget annexe « Régie du parc des sports » : adoption

Au vu des éléments ci-après du compte administratif de l'exercice 2022, il appartient à l'assemblée délibérante de statuer sur l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement.

Pour mémoire, le résultat du budget pour l'exercice 2022 est déterminé de la manière suivante :

	Fonctionnement	Investissement	Résultats
Résultat de clôture 2021	150 790,52 €	-58 511,10 €	92 279,42 €
Affectation au financement de l'investissement	58 511,10 €		58 511,10 €
Recettes 2022	224 430,91 €	77 478,48 €	301 909,39 €
Dépenses 2022	99 885,40 €	108 102,22 €	207 987,62 €
Résultat avant report	124 545,51 €	-30 623,74 €	93 921,77 €
Résultat de clôture 2022	216 824,93 €	-89 134,84 €	127 690,09 €

Ce résultat laisse donc apparaître :

- un excédent de la section de fonctionnement de 216 824,93 €,
- un déficit de la section d'investissement de 89 134,84 €,
- un résultat global excédentaire de 127 690,09 €.

Le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 89 134,84 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, à la majorité,
par 18 voix pour et 01 abstention (Anthonioz Elisabeth),

REPORTE le déficit d'investissement de 89 134,84 € au compte 001,

AFFECTE au compte 1068 une partie de l'excédent de fonctionnement, soit 89 134,84 €, pour couvrir le déficit d'investissement,

REPORTE le solde de l'excédent de fonctionnement, soit 127 690,09 € au compte 002.

Pour extrait certifié conforme,
fait à Morzine, le 04 avril 2023.

La secrétaire de séance,
Jeanine Baud.



Le maire de Morzine,
Fabien Trombert.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire de Morzine, d'un recours auprès du préfet de la Haute-Savoie et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.
